

# Surveillance des infrastructures de marchés financiers exercée par la Banque du Canada

---

**Rapport annuel 2022**

Mars 2023

## Résumé

Les infrastructures de marchés financiers (IMF) sont essentielles au système financier. La Banque du Canada désigne et surveille les IMF qui exercent des activités au pays et qui sont susceptibles de poser un risque systémique ou un risque pour le système de paiement. Le présent rapport résume les principales activités de surveillance qu'elle a menées auprès des IMF désignées en 2022.

Les IMF désignées que surveille la Banque continuent d'améliorer leurs contrôles pour gérer une variété de risques qui pèsent sur leurs opérations. En 2022, les perturbations liées aux tiers fournisseurs de services ont réaffirmé l'importance des contrôles de risque pour la gestion des cyberrisques et des risques associés aux tiers, ainsi que des mécanismes de continuité des opérations au sein des IMF.

Cette année, la Banque a effectué plusieurs examens d'assurance de base, dont deux visant exclusivement la Caisse canadienne de dépôt de valeurs et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) : l'un sur le risque de crédit (CDCC seulement) et l'autre sur la gestion des risques d'activité et des défaillances. Ceux visant les systèmes de Paiements Canada ont quant à eux porté sur l'accès et la participation à plusieurs niveaux (examen entamé en 2021) et les risques opérationnels non liés à la cybersécurité. Enfin, dans le cas de Virement *Interac*<sup>MD</sup>, l'examen a porté sur la gestion des risques de fraude. Dans l'ensemble, la Banque a constaté que les cadres de base qui sous-tendent la gestion de ces risques au sein des IMF sont généralement adéquats et que les politiques et procédures rattachées aux systèmes sont généralement appropriées. Elle a toutefois émis certaines attentes voulant que les exploitants renforcent leurs pratiques.

La Banque a également soumis tous les systèmes désignés à un examen d'assurance de base lié à la cybersécurité pour évaluer le niveau d'adhésion des IMF à ses [attentes en matière de cyberrésilience](#) et aux [Principes pour les infrastructures de marchés financiers](#), plus particulièrement le principe 17 sur les risques opérationnels. Cet examen a révélé qu'en général, les exploitants des systèmes désignés ont des pratiques de gestion des cyberrisques robustes, mais aussi qu'ils ont des points à améliorer.



# Table des matières

Résumé	ii
Table des matières	iii
<b>Approche de la Banque pour la surveillance des infrastructures de marchés financiers</b>	<b>1</b>
Cadre réglementaire	1
Cadre de la Banque pour la surveillance des IMF	3
<b>Attentes prudentielles visant les systèmes de Paiements Canada</b>	<b>4</b>
Progrès à l'égard des attentes antérieures	4
Résultats des examens d'assurance de base	5
<b>Attentes prudentielles visant la CDS et la CDCC</b>	<b>7</b>
Progrès à l'égard des attentes antérieures	7
Résultats des examens d'assurance de base	8
<b>Attentes prudentielles visant Virement Interac</b>	<b>10</b>
Progrès à l'égard des attentes antérieures	10
Résultats des examens d'assurance de base	10
<b>Autres activités de surveillance et mises à jour concernant les systèmes désignés</b>	<b>12</b>
Attentes à l'égard de la gestion des risques de fraude dans les systèmes de paiement importants	12
Mises à jour concernant la CDS et la CDCC	13
Mises à jour concernant les systèmes de Paiements Canada	13
<b>Annexe 1   Données annuelles sommaires des IMF désignées</b>	<b>15</b>
IMF d'importance systémique domiciliées au Canada	15
Systèmes de paiement importants	17
IMF d'importance systémique domiciliées à l'étranger	18
<b>Annexe 2   Glossaire</b>	<b>19</b>
<b>Annexe 3   Abréviations et sigles</b>	<b>21</b>

## Approche de la Banque pour la surveillance des infrastructures de marchés financiers

Les infrastructures de marchés financiers (IMF), appelées également *systèmes de compensation et de règlement*, jouent un rôle important dans le bon fonctionnement du système financier. Elles fournissent des services essentiels qui permettent aux particuliers et aux entreprises d'acheter des biens et des services, d'investir dans des actifs financiers et de gérer les risques financiers de façon sûre et efficace.

Compte tenu de leur rôle central, les IMF nécessitent de solides pratiques de gestion des risques et doivent être résilientes.

### Cadre réglementaire

La *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* confère au gouverneur de la Banque du Canada le pouvoir de désigner une IMF si elle est jugée susceptible d'engendrer un risque systémique ou un risque pour le système de paiement au Canada<sup>1</sup>. La Banque est responsable de surveiller ces IMF désignées afin de veiller à ce que les risques soient contrôlés adéquatement. Pour remplir ce rôle, elle assure une coordination avec d'autres autorités fédérales et provinciales qui ont aussi des responsabilités de surveillance à l'égard d'IMF désignées établies au Canada<sup>2</sup>. Elle a d'ailleurs conclu des ententes officielles avec les autorités concernées pour encadrer cette collaboration.

De plus, la Banque est chargée de désigner et de surveiller les IMF domiciliées à l'étranger susceptibles de présenter un risque systémique pour le système financier canadien. Dans le cas des IMF domiciliées à l'étranger désignées, la Banque s'appuie sur des mécanismes de coopération qui prennent la forme de collèges ou de comités de surveillance dirigés par les autorités dont relève l'IMF étrangère sur le territoire où elle est domiciliée.

---

<sup>1</sup> Le ministre des Finances doit être d'avis qu'une telle désignation sert l'intérêt public. Se reporter à l'annexe 2 pour une définition complète des termes « risque systémique » et « risque pour le système de paiement ».

<sup>2</sup> La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (société mère de l'exploitant du CDSX) et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (l'exploitant du Service canadien de compensation de produits dérivés) sont reconnues et régies par l'Autorité des marchés financiers, la British Columbia Securities Commission et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Le ministre des Finances partage la responsabilité de surveiller Paiements Canada (l'exploitant de Lynx et du Système automatisé de compensation et de règlement).

La Banque a intégré les *Principes pour les infrastructures de marchés financiers* (PIMF) à ses normes de gestion des risques pour les IMF d'importance systémique. Elle a par ailleurs élaboré des *critères et normes en matière de gestion des risques applicables aux systèmes de paiement importants*. Ces derniers reposent sur les PIMF, mais sont proportionnés au niveau de risque présent dans un système de paiement important.

**Tableau 1 : Infrastructures de marchés financiers (IMF) assujetties par désignation à la surveillance de la Banque du Canada**

IMF canadiennes désignées			
Nom du système	Type de système	Désignation	Description du système
<b>CDCS</b>	Contrepartie centrale	IMF d'importance systémique	Le Service canadien de compensation de produits dérivés (CDCS) est une contrepartie centrale exploitée par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC)*. Il assure la compensation de tous les dérivés négociés à la Bourse de Montréal, ainsi que d'une part de titres à revenu fixe, d'opérations de pension et de dérivés sur actions négociés de gré à gré.
<b>CDSX</b>	Système de règlement de titres et dépositaire central de titres	IMF d'importance systémique	Le CDSX est un système exploité par la société Services de dépôt et de compensation CDS inc.†. Il offre des services de règlement des opérations sur titres et joue le rôle de dépositaire central des titres de participation et des titres à revenu fixe, ainsi que de contrepartie centrale pour les opérations boursières et hors cote sur titres de participation admissibles au Canada.
<b>Lynx</b>	Système de paiement	IMF d'importance systémique	Lynx est un système de transfert électronique de fonds exploité par Paiements Canada. Il est utilisé pour régler des paiements d'un montant élevé et à délai de règlement critique.
<b>SACR</b>	Système de paiement	Système de paiement important	Exploité par Paiements Canada, le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR) est un système de paiement de détail qui sert à la compensation de chèques et d'effets de paiement électroniques comme les débits préautorisés, les dépôts directs et les paiements par carte de débit sur le réseau <i>Interac</i> .
<b>Virement Interac<sup>MD</sup></b>	Système de paiement	Système de paiement important	Virement <i>Interac</i> , exploité par Interac Corp., est un système de paiement électronique offert par l'entremise des services bancaires en ligne d'institutions financières canadiennes participantes.

IMF désignées domiciliées à l'étranger			
CLS Bank	Système de règlement des opérations de change	IMF d'importance systémique	La CLS Bank est une banque à vocation spécifique qui prend en charge le règlement d'opérations de change, notamment celles faisant intervenir le dollar canadien.
SwapClear	Contrepartie centrale	IMF d'importance systémique	SwapClear est un système de compensation exploité par LCH Limited. Il assure une compensation centralisée des swaps de taux d'intérêt et d'autres dérivés de taux d'intérêt de gré à gré libellés dans de nombreuses monnaies, dont le dollar canadien.

\* La CDCC est une filiale en propriété exclusive de la Bourse de Montréal, laquelle est une filiale en propriété exclusive du Groupe TMX limitée (Groupe TMX).

† La société Services de dépôt et de compensation CDS inc. est une filiale en propriété exclusive de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS), laquelle est une filiale en propriété exclusive du Groupe TMX.

## Cadre de la Banque pour la surveillance des IMF

La Banque surveille les IMF désignées et les évalue par rapport à ses normes en matière de gestion des risques de manière régulière. Les examens d'assurance de base, menés continuellement et axés sur les mesures de contrôle et les pratiques de gestion des risques des IMF dans certains secteurs, jouent un rôle essentiel dans le processus. De plus, aux termes de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, les exploitants sont tenus d'aviser la Banque de tout changement important apporté à leurs IMF. Si la Banque détermine qu'un changement aura un effet sur le contrôle des risques du système, ce changement devra être approuvé par le gouverneur de l'institution avant d'être implanté.

Les constatations issues des examens d'assurance de base sont présentées au Comité consultatif de surveillance des risques de la Banque, auquel siègent des cadres supérieurs de l'institution qui possèdent une expertise en matière d'IMF, de gestion des risques et de stabilité financière. À travers cette approche, chacune des normes de gestion des risques de la Banque est évaluée en profondeur sur un cycle de trois ans. La priorisation des mesures correctives que la Banque exige de chaque exploitant dépend de leur pertinence pour la sûreté et la solidité de chaque IMF visée et de l'ensemble du système financier.

## Attentes prudentielles visant les systèmes de Paiements Canada

Les principales attentes visant Lynx et le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR), les deux IMF désignées exploitées par Paiements Canada, sont précisées dans cette section. On y fait le point sur les progrès réalisés au regard des priorités assignées dans le passé (**tableau 2**), en plus d'y présenter les attentes qui se sont ajoutées à la lumière des examens effectués par la Banque en 2022.

### Progrès à l'égard des attentes antérieures

En 2022, Paiements Canada a amélioré sa cyberrésilience de façon considérable, et amorcé l'élaboration d'un mécanisme d'urgence qui permettrait à Lynx de continuer de fonctionner en cas d'interruption prolongée. L'organisme a également réalisé des travaux préparatoires visant à cerner les besoins opérationnels des utilisateurs du SACR. De plus, il a entrepris des travaux concernant la gestion de l'accès et des risques qui orienteront la conception du futur système de traitement par lots des paiements de détail.

**Tableau 2 : Progrès réalisés à l'égard des attentes prudentielles antérieures visant les systèmes de Paiements Canada**

	Résultats atteints	Travaux en cours
<b>Cyberrésilience</b>		
<b>Paiements Canada</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élaborer une stratégie de cyberrésilience</li> <li>▪ Créer un registre évolutif des actifs informationnels et des configurations de systèmes, y compris des interconnexions avec d'autres systèmes internes et externes</li> <li>▪ Améliorer son cadre de cyberrésilience en établissant des objectifs à ce chapitre et en définissant sa tolérance au risque</li> <li>▪ Améliorer son programme de mise à l'essai des contrôles de cybersécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élaborer un programme complet d'audit et de conformité pour son cadre de cyberrésilience</li> </ul>
<b>Risque opérationnel</b>		
<b>Lynx – Correction des vulnérabilités de sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier et corriger les vulnérabilités de sécurité avant le lancement de Lynx</li> <li>▪ Apporter des améliorations sur le plan de la sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attente satisfaite</li> </ul>

Lynx – Mécanismes d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluer la viabilité des mesures d'urgence en cas d'interruption de service prolongée de Lynx</li> <li>▪ Trouver une solution d'urgence pour le règlement brut en temps réel dans Lynx : le RTGS Extreme Contingency Service</li> </ul>	▪ Attente satisfaite
Modernisation		
SACR – Évolution du système de traitement par lots des paiements de détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer une première analyse de l'accès, des risques financiers et des modèles opérationnels pour le futur système de traitement par lots des paiements de détail</li> </ul>	▪ Élaborer un ensemble complet d'exigences opérationnelles répondant aux besoins futurs en matière de traitement par lots des paiements de détail

## Résultats des examens d'assurance de base

En 2022, la Banque a réalisé trois examens des systèmes de Paiements Canada, axés respectivement sur la cyberrésilience, sur l'accès et les dispositifs à plusieurs niveaux de participation ainsi que sur la gestion des risques opérationnels qui ne sont pas liés à la cybersécurité.

### *Cyberrésilience*

À la lumière de l'examen sur la cyberrésilience des systèmes de Paiements Canada, la Banque a établi deux nouvelles attentes. La première vise à renforcer les capacités de cyberrésilience de Lynx. Paiements Canada y a répondu en mettant en place le RTGS Extreme Contingency Service (RECS)<sup>3</sup> à l'issue de travaux amorcés en 2020 qui avaient comme objectif d'améliorer la résilience globale de Lynx en mettant au point des mesures d'urgence efficaces pour remédier aux interruptions possibles du système. La deuxième attente consiste à élaborer une stratégie de résilience à long terme pour Lynx, car le RECS ne peut pas parer toutes les éventualités. Bien que le RECS fournisse une solution de rechange si les deux principaux centres de données opérationnelles sont hors service, il ne peut pas pallier la dépendance de Lynx à deux autres fournisseurs de services essentiels, à savoir le réseau de messagerie Swift utilisé pour échanger des messages de paiement et Nexi, le concédant de licences de Lynx et de l'application du RECS. Pour 2023, la Banque s'attend à ce que Paiements Canada définisse d'abord les exigences

<sup>3</sup> Le RECS est un service fourni par Nexi (le même fournisseur de technologies qui assure le soutien de Lynx). Il permettra d'accéder à une plateforme de paiements en cas d'interruption prolongée (plus de 24 heures) de l'infrastructure de base de Lynx.

opérationnelles de la stratégie de résilience à long terme pour Lynx, laquelle sera mise en œuvre plus tard.

#### *Accès et participation à plusieurs niveaux*

L'examen de l'accès et des dispositifs à plusieurs niveaux de participation a montré que même si Paiements Canada surveille la participation à plusieurs niveaux, l'organisme n'a pas de cadre exhaustif pour repérer et gérer les risques financiers qui en découlent. La Banque n'a pas établi d'attente formelle pour corriger cette situation étant donné que Paiements Canada examine le système de traitement par lots des paiements de détail pour s'assurer qu'il répond aux exigences réglementaires et aux besoins de l'écosystème de paiement, notamment en ce qui a trait à l'identification et à la gestion des risques financiers découlant de la participation à plusieurs niveaux.

#### *Gestion des risques opérationnels non liés à la cybersécurité*

La Banque a examiné le cadre et les pratiques de Paiements Canada quant à la gestion des risques associés aux tiers ainsi que la fiabilité et la continuité des opérations de Lynx et du SACR. Le cadre relatif aux risques opérationnels s'est révélé robuste et adéquat pour la gestion des risques associés aux fournisseurs de services et aux services publics essentiels. Les politiques et les plans visant à garantir la fiabilité et la continuité des opérations ont également été jugés efficaces. La Banque a tout de même soulevé des préoccupations concernant la continuité des opérations, en particulier les mécanismes d'urgence. Comme il a été noté lors de l'examen sur la cyberrésilience, Paiements Canada doit améliorer la capacité de Lynx à résister à une interruption prolongée de ses services essentiels.

## Attentes prudentielles visant la CDS et la CDCC

Sont présentées dans cette section les principales attentes de la Banque à l'égard de la CDS et de la CDCC, respectivement, société mère de l'exploitant du CDSX et exploitant du CDCC, deux IMF désignées appartenant en définitive au Groupe TMX. C'est également dans cette section qu'on fait le point sur les progrès réalisés au regard des priorités assignées dans le passé, en plus d'y présenter les attentes qui se sont ajoutées à la lumière des examens effectués par la Banque en 2022.

### Progrès à l'égard des attentes antérieures

En 2022, la CDS et la CDCC ont fait d'importants progrès par rapport aux attentes de la Banque en ce qui concerne la gestion du risque de liquidité, du risque opérationnel et des cyberrisques, ainsi que la gestion d'autres secteurs de risque. Certains points nécessitent encore du travail, comme l'indique le **tableau 3**<sup>4</sup>.

**Tableau 3 : Progrès réalisés à l'égard des attentes antérieures visant la CDS et la CDCC**

	Résultats atteints	Travaux en cours
<b>Gestion des défaillances</b>		
CDCC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des outils pour faciliter la soumission d'offres dans le cadre d'adjudications en cas de défaillance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attente satisfaite</li> </ul>
<b>Gestion du risque de liquidité</b>		
CDCC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des modalités de règlement auxiliaires pour tous les membres compensateurs</li> <li>Terminer l'analyse de la congestion du service de règlement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attente satisfaite</li> </ul>
CDS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finaliser le cadre de gestion du risque de liquidité</li> <li>Achever les travaux relatifs au maintien de ressources suffisantes pour tous les services, y compris améliorer l'accès aux liquidités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer le cadre des tests de résistance au risque de liquidité</li> </ul>
<b>Gestion des cyberrisques</b>		
CDS et CDCC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les cadres de redressement en cas de cyberincidents</li> <li>Finaliser les plans de mise en œuvre des exigences de cybersécurité visant la participation aux systèmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attente satisfaite</li> </ul>

<sup>4</sup> La sous-section « [Mises à jour concernant la CDS et la CDCC](#) » fait le point sur le projet de modernisation des services de postnégociation de la CDS.



Risque d'activité		
CDS et CDCC	<ul style="list-style-type: none"><li>Présenter des plans de redressement révisés</li><li>Présenter les plans initiaux de cessation des activités</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Revoir et mettre à jour les plans de redressement chaque année</li><li>Revoir, mettre à jour et améliorer les plans initiaux de cessation des activités suivant un cycle annuel</li></ul>
Accès et participation à plusieurs niveaux		
CDS	<ul style="list-style-type: none"><li>Mener la première enquête sur la participation à plusieurs niveaux obligatoire</li><li>Achever le nouveau cadre de participation à plusieurs niveaux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Attente satisfaite</li></ul>

## Résultats des examens d'assurance de base

En 2022, la Banque a mené plusieurs examens des pratiques de gestion de la CDS et de la CDCC au regard de la cyberrésilience, du risque de crédit (CDCC seulement), du risque d'activité et des risques liés à la gestion des défaillances.

### *Cyberrésilience*

L'examen de la Banque montre que la CDS et la CDCC appliquent généralement de solides pratiques de gestion des cyberrisques. À la lumière de cet examen, la Banque a formulé deux attentes à leur endroit. Premièrement, elle s'attend à ce que la CDS et la CDCC renforcent et appliquent systématiquement leurs normes de cybersécurité pour les tiers fournisseurs de services. Deuxièmement, elle s'attend à ce que toutes deux s'appuient sur leurs travaux antérieurs pour renforcer leur capacité de réagir aux cyberperturbations touchant leurs processus opérationnels. La CDS et la CDCC devraient tester la capacité de leurs systèmes de reprendre leur fonctionnement normal et se préparer à une telle éventualité. La Banque compte sur la collaboration des principales parties prenantes externes à cet égard.

### *Risque de crédit (CDCC seulement)*

L'examen du risque de crédit effectué par la Banque a révélé que les modèles et les cadres de la CDCC pour la gestion du risque de crédit de base et des garanties sont généralement appropriés. Des améliorations sont toutefois nécessaires pour que la CDCC puisse résister à des périodes de volatilité des

marchés. La Banque s'attend à ce qu'elle se charge d'appliquer, dans l'ordre, les deux mesures suivantes :

- établir un cadre exhaustif de procyclicité des marges;
- améliorer la validation et l'examen de son système d'appel de marge.

### *Risque d'activité*

La CDS et la CDCC ont fait d'importants progrès dans la correction des lacunes relevées lors du dernier examen de la Banque, qui portaient essentiellement sur leur capacité d'absorber des pertes financières. Plus précisément, elles ont amélioré leurs plans de redressement pour tenir compte des commentaires précédents des organismes de réglementation. Ces plans doivent être revus et mis à jour chaque année.

En 2022, la CDS et la CDCC ont effectué un travail considérable dans l'élaboration de la première version de leurs plans de cessation ordonnée des activités. La Banque s'attend à ce qu'elles en fassent tout autant en 2023. Lorsque ces plans seront finalisés, elles devront les revoir et les mettre à jour annuellement.

### *Risques liés à la gestion des défaillances*

En 2022, la CDS a mis à jour ses plans de gestion des défaillances, qui couvrent maintenant adéquatement les deux services transfrontaliers. La CDS et la CDCC ont également mis en œuvre un cadre exhaustif de mise à l'essai des pratiques de gestion des défaillances et suivent un plan à moyen terme visant à accroître la complexité et le réalisme des simulations annuelles de défaillances. D'autres améliorations sont déjà prévues après la mise en œuvre du projet de modernisation des services de postnégociation de la CDS et du projet relatif aux marges brutes des clients de la CDCC.

## Attentes prudentielles visant Virement *Interac*

Les principales attentes de la Banque à l'égard du système Virement *Interac*, un système désigné détenu par la société Interac Corp., sont précisées dans cette section. On y fait le point sur les progrès réalisés au regard des priorités assignées dans le passé (**tableau 4**), en plus d'y présenter les attentes qui se sont ajoutées à la lumière des examens effectués par la Banque en 2022.

### Progrès à l'égard des attentes antérieures

*Interac* a poursuivi ses travaux visant à améliorer ses règles et procédures en cas de défaillance d'un participant et à établir un plan général pour la migration des volumes de transactions du système Virement *Interac* vers le système de paiement en temps réel de Paiements Canada, qui est en cours d'élaboration.

**Tableau 4 : Progrès à l'égard des attentes antérieures visant Virement Interac**

Résultats atteints	Travaux en cours
<b>Gestion des défaillances</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préciser les procédures en cas de défaillance d'un participant dans trois documents clés d'<i>Interac</i> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un guide sur le rapprochement et le règlement</li> <li>▪ des règles relatives aux paiements par le réseau</li> <li>▪ un cadre opérationnel</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attente satisfaite</li> </ul>
<b>Risque de crédit et risque opérationnel</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournir un plan général indiquant la façon dont se fera la migration des volumes de transactions du système Virement <i>Interac</i> vers le système de paiement en temps réel, qui est en cours d'élaboration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attente satisfaite</li> </ul>

### Résultats des examens d'assurance de base

En 2022, la Banque a effectué deux examens du système Virement *Interac*, un sur la gestion des risques de fraude, et l'autre, sur la cyberrésilience.

#### *Gestion des risques de fraude*

L'examen de la gestion des risques de fraude a permis d'évaluer le niveau de conformité d'*Interac* aux attentes de la Banque en matière de gestion des risques de fraude dans les principaux systèmes de paiement.

L'examen réalisé par la Banque montre que le système Virement *Interac* comporte, en général, des contrôles rigoureux des risques de fraude,

notamment pour l'identification et la détection des risques et cas de fraude. Il a mis en évidence toutefois des possibilités d'améliorer la gouvernance de la gestion de ces risques. En particulier, la Banque a communiqué avec *Interac* pour clarifier la responsabilité légale de cette dernière relativement à la gestion des risques de fraude dans le système Virement *Interac* au moyen d'outils, de capacités et de données centralisés à cette fin.

### *Cyberrésilience*

Dans l'ensemble, la Banque a constaté de saines pratiques de gestion des cyberrisques chez *Interac*, mais a relevé quelques points fondamentaux qui mériteraient une plus grande attention au cours de la prochaine année. Elle a donc énoncé deux nouvelles attentes prudentielles pour 2023.

Premièrement, *Interac* devra offrir aux membres de son conseil d'administration une formation sur la cyberrésilience. Deuxièmement, la société devra renforcer la gouvernance et l'intendance de ses actifs informationnels et de ses configurations de systèmes, qui soutiennent les opérations essentielles.

### *Autres attentes*

En plus de celles découlant de ses examens d'assurance de base, la Banque peut formuler d'autres attentes à la lumière de ses activités de surveillance courantes. En juillet 2022, une panne majeure chez un fournisseur de services Internet a entraîné l'indisponibilité du service Virement *Interac* pendant près de 24 heures. Par conséquent, la Banque a cerné deux nouvelles attentes auxquelles elle tient qu'*Interac* réponde entièrement en 2023 :

- mettre en place un plan de rechange pour la commutation multiprotocole par étiquette (MPLS) en intégrant une entreprise de télécommunications sans fil secondaire indépendante au réseau Virement *Interac* existant;
- mettre en œuvre un plan d'urgence basé sur un réseau privé virtuel qui permettra aux participants à Virement *Interac* de se connecter au service lors de toute panne future du réseau MPLS.

La Banque s'attend à ce que ces améliorations soient testées périodiquement et collectivement auprès des participants, et conformément aux objectifs opérationnels d'*Interac*.

## Autres activités de surveillance et mises à jour concernant les systèmes désignés

### Attentes à l'égard de la gestion des risques de fraude dans les systèmes de paiement importants

La fraude est un type de risque opérationnel qui, s'il n'est pas géré adéquatement, peut nuire à la fiabilité opérationnelle d'un système. Dans un scénario extrême, une fraude généralisée peut miner la confiance qu'ont les participants dans le système et entraîner une perturbation importante de l'activité économique. En 2022, la Banque a formulé des attentes à l'égard de la gestion des risques de fraude. Ces attentes, réparties en cinq volets, sont décrites dans le **tableau 5**.

**Tableau 5 : Attentes relatives à la gestion des risques de fraude dans les systèmes de paiement importants**

<b>Gouvernance</b>	Établir un cadre comprenant des politiques pertinentes qui énoncent les objectifs de l'exploitant du système en ce qui a trait à la gestion des risques de fraude, son appétit pour le risque et sa tolérance aux risques, et expliquant comment l'exploitant s'y prendra pour cerner, surveiller et gérer les risques de fraude
<b>Identification</b>	Développer la capacité de recueillir en toute sécurité des informations auprès des participants afin d'identifier et de surveiller les tendances liées au risque d'opérations frauduleuses autorisées ou non autorisées chez les participants à un système
<b>Protection</b>	Établir, à l'intention des participants, des exigences de cybersécurité propres au système, qui sont conformes au cadre de gestion des risques de fraude de l'exploitant du système ainsi qu'à ses objectifs généraux en matière de cyberrésilience
<b>Détection</b>	Fournir, par l'intermédiaire de l'exploitant ou de tiers, des outils centralisés au niveau du système qui complètent les capacités des participants de prévenir et de détecter la fraude de manière pratique et légale
<b>Intervention</b>	Assurer la coopération des participants pour détecter rapidement les fraudes potentielles et prendre les mesures nécessaires sans délai – par exemple, les exploitants devraient veiller à ce que les participants disposent d'une tribune pour mettre en commun leurs informations sur les menaces de fraude émergentes, dans la mesure où il leur est possible de le faire d'un point de vue pratique et légal

## Mises à jour concernant la CDS et la CDCC

### *Remplacement de la plateforme du CDSX*

Le projet de modernisation des services de postnégociation du Groupe TMX et de la CDS consiste à remplacer l'infrastructure technologique qui sous-tend les fonctions essentielles de compensation, de règlement et de services de dépôt de la CDS. L'amélioration du modèle de gestion du risque financier et la mise en place d'une fonction de grand livre central automatisé pour le service de contrepartie centrale des transactions sur actions font aussi partie de ce projet. Compte tenu de l'importance systémique du CDSX, les efforts de surveillance de la Banque visent surtout à veiller à ce que la CDS réduise adéquatement le risque que le lancement de la nouvelle plateforme vienne perturber ses activités. À cette fin, la Banque et d'autres organismes de réglementation collaborent avec la CDS pour revoir les plans de mise à l'essai, de mise en œuvre et d'examen indépendant de la nouvelle plateforme.

### *Cycle de règlement à un jour (T+1)*

Les participants aux marchés financiers et les organismes de réglementation au Canada et aux États-Unis sont au début des travaux visant à raccourcir le cycle de règlement des titres pour que celui-ci s'effectue le lendemain des transactions. À l'heure actuelle, le secteur financier est d'avis que cette transition ne se fera pas avant le premier trimestre de 2024. Le raccourcissement du cycle de règlement standard devrait réduire les risques pour la CDS et les participants à son système. Cela exigera toutefois de grands efforts de coordination et de préparation, notamment pour la mise à l'essai et la mise à niveau des systèmes et des processus des participants.

## Mises à jour concernant les systèmes de Paiements Canada

### *Intégration de la nouvelle norme sur les messages dans Lynx*

En 2022, Paiements Canada a poursuivi un projet pluriannuel intensif visant à permettre l'acceptation de messages MX conformes à la norme internationale ISO 20022 dans le système de paiement de grande valeur du Canada. L'adoption de cette nouvelle norme pour l'échange de messages structurés et riches en données devrait se traduire par des gains d'efficacité opérationnelle pour les utilisateurs finaux canadiens et raccourcir les délais de traitement des virements électroniques internationaux. La coopérative mondiale Swift – une société détenue par ses membres, qui exploite le réseau d'échange de messages de paiement sécurisés utilisé par la plupart des institutions

financières et les principaux systèmes de paiement dans le monde – dirige la transition mondiale vers la nouvelle norme. Au départ, Swift avait prévu faire passer à la nouvelle norme tous les utilisateurs de son réseau, dont ceux du Canada, au plus tard en novembre 2022. Mais l'échéance a dû être reportée à mars 2023 en raison d'un retard émanant de l'extérieur. Paiements Canada a donc aussi remis à mars 2023 le lancement de la nouvelle version de Lynx.

## Annexe 1 | Données annuelles sommaires des IMF désignées

### IMF d'importance systémique domiciliées au Canada

*Lynx (système de paiement | système remplaçant le STPGV depuis août 2021)*

Exploité par Paiements Canada, Lynx est un système de transfert électronique de fonds utilisé pour régler les paiements en dollars canadiens d'un montant élevé et à délai de règlement critique.

Mesure	2019	2020	2021*	2022
Valeur moyenne des transactions réglées quotidiennement	189 G\$	398 G\$	505 G\$	440 G\$
Volume moyen des transactions réglées quotidiennement	40 000	41 000	46 000	50 000
Valeur moyenne des titres mis quotidiennement en gage	40 G\$	43 G\$	44 G\$	39 G\$
Nombre de participants directs	16	16	17†	17

\* Lynx (IMF d'importance systémique désignée en 2021) est le nouveau système de paiement de grande valeur du Canada et remplace le STPGV depuis le 30 août 2021. Les mesures de 2021 ont été calculées à partir de moyennes pondérées basées sur le nombre de jours où chaque système était en fonctionnement.

† On comptait, jusqu'en août 2021, 16 participants au STPGV. À la fin de 2021, Lynx comptait 17 participants.

*Le CDSX (système de règlement des opérations sur titres, dépositaire central de titres et contrepartie centrale | IMF d'importance systémique désignée en 2003)*

Le CDSX, système canadien exploité par la société Services de dépôt et de compensation CDS inc., offre des services de règlement des opérations sur titres et joue le rôle de dépositaire central des titres et de contrepartie centrale pour les opérations boursières et hors cote sur titres de participation au Canada.

Mesure	2019	2020	2021*	2022
Valeur moyenne des transactions sur titres de participation et titres à revenu fixe compensées et réglées quotidiennement	692 G\$	782 G\$	846 G\$*	963 G\$

Volume moyen des transactions sur titres de participation et titres à revenu fixe compensés et réglés quotidiennement	1,9 M	2,5 M	2,5 M	2,5 M
Valeur moyenne des titres conservés par le dépositaire central de titres	5,8 T\$	6,8 T\$	7,4 T\$	7,0 T\$
Nombre de participants directs	98	98	100	99

\* Le chiffre de 2021 a été mis à jour pour tenir compte de nouvelles données fournies à la Banque après la publication du rapport de 2021.

### **Le CDCS** (*contrepartie centrale | IMF d'importance systémique désignée en 2012*)

Le Service canadien de compensation de produits dérivés (CDCS) est une contrepartie centrale canadienne qui assure la compensation des opérations sur certains titres à revenu fixe, d'opérations de pension de gré à gré et de dérivés sur actions de gré à gré, ainsi que de tous les dérivés négociés à la Bourse de Montréal. Il est exploité par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).

Mesure	2019	2020	2021*	2022
Valeur moyenne des opérations de pension de gré à gré compensées quotidiennement	25 G\$	22 G\$	24 G\$	32 G\$
Valeur notionnelle moyenne des opérations compensées quotidiennement (dérivés négociés en bourse)	144 G\$	117 G\$	141 G\$	102 G\$
Valeur notionnelle moyenne des opérations compensées quotidiennement (dérivés de gré à gré)	8,6 M\$	4,7 M\$	9,7 M\$	6 M\$
Nombre de participants directs	38	37	36	37

## Systèmes de paiement importants

### **Le SACR** (*système de paiement | système de paiement important désigné en 2016*)

Exploité par Paiements Canada, le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR) est un système de paiement de détail qui sert à la compensation d'effets papier, tels les chèques, et d'effets de paiement électroniques, tels les débits préautorisés, les dépôts directs et les paiements par carte de débit sur le réseau *Interac*.

Mesure	2019	2020	2021*	2022
Valeur moyenne des effets traités quotidiennement	29 G\$	31 G\$	34 G\$	36 G\$
Volume moyen des effets traités quotidiennement	33 M	32 M	34 M	36 M
Nombre de participants directs	12	12	12	13

### **Virement Interac<sup>MD</sup>** (*système de paiement | système de paiement important désigné en 2020*)

Exploité par Interac Corp., Virement *Interac* est un système canadien qui permet les transferts électroniques de fonds en tout temps entre des comptes de particuliers et d'entreprises.

Mesure	2020	2021*	2022
Valeur quotidienne moyenne des transactions	673 M\$	896 M\$	1 049 M\$
Volume quotidien moyen des transactions	2,09 M	2,66 M	2,92 M
Nombre de participants	28*	29	31*

\* Virement *Interac* compte 31 participants, dont 19 ont un accès direct au réseau, et 12 autres y ont un accès indirect.

## IMF d'importance systémique domiciliées à l'étranger

### La CLS Bank (*système de paiement | IMF d'importance systémique désignée en 2002*)

La CLS Bank est une banque à vocation spécifique qui prend en charge le règlement d'opérations de change, notamment celles faisant intervenir le dollar canadien.

Mesure	2019	2020	2021*	2022
Valeur moyenne de l'ensemble des opérations de change réglées quotidiennement	5 877 G\$ US	5 852 G\$ US	6 209 G\$ US	6 463 G\$ US
Valeur moyenne des opérations de change réglées quotidiennement qui font intervenir le dollar canadien	217 G\$ CA	212 G\$ CA	233 G\$ CA	267 G\$ CA
Nombre de participants directs	70	71	71	74

### LCH SwapClear (*contrepartie centrale | IMF d'importance systémique désignée en 2013*)

SwapClear, qui est exploité par LCH, est une plateforme de compensation des swaps de taux d'intérêt et d'autres dérivés de taux d'intérêt négociés de gré à gré libellés dans de multiples monnaies, dont le dollar canadien.

Mesure	2019	2020	2021*	2022
Encours du notionnel – swaps de taux d'intérêt de gré à gré, toutes monnaies confondues, au 31 décembre	316 T\$ US	333 T\$ US	352 T\$ US	374 T\$ US
Encours du notionnel – swaps de taux d'intérêt de gré à gré libellés en dollars canadiens, au 31 décembre	17,5 T\$ CA	17,8 T\$ CA	19,3 T\$ CA	22,6 T\$ CA
Nombre de participants directs*	118	121	123	124

\* SwapClear Global et SwapClear Global FCM

## Annexe 2 | Glossaire

<b>adjudication en cas de défaillance</b> ( <i>default management auction</i> )	Un des outils dont une contrepartie centrale peut se servir pour transférer l'ensemble ou une partie des positions d'un participant défaillant à un autre participant, sortant ainsi ces positions et les risques qui y sont associés de ses livres comptables et rétablissant l'appariement de son portefeuille. Au Canada, le terme « enchère de défaut » est parfois employé.
<b>cessation ordonnée des activités</b> ( <i>orderly wind-down</i> )	Capacité d'une IMF de cesser une activité ou la prestation d'un service sans perturber les services essentiels qu'elle fournit au système financier après l'échec du rétablissement de cette activité ou de ce service; l'objectif étant de généralement assurer que les services essentiels non viables de l'IMF puissent être transférés à une autre entité.
<b>compensation</b> ( <i>clearing</i> )	Processus de transmission, de vérification et, dans certains cas, de confirmation des opérations préalable au règlement, pouvant comporter le calcul des positions nettes et la détermination des positions définitives en vue du règlement. Parfois, le terme est utilisé de manière plus large en incluant la notion de règlement. Dans le contexte des contrats à terme et des options, désigne aussi l'équilibrage quotidien des profits et des pertes et le calcul quotidien des sûretés exigées.
<b>contrepartie centrale</b> ( <i>central counterparty</i> )	Entité qui s'interpose entre les contreparties à des contrats négociés sur un ou plusieurs marchés financiers, devenant l'acheteur vis-à-vis de tout vendeur et le vendeur vis-à-vis de tout acheteur, et assurant ainsi la réalisation de positions ouvertes.
<b>défaillance; défaut</b> ( <i>default</i> )	Généralement, événement lié à l'incapacité d'exécuter un transfert de fonds ou de titres suivant les conditions et règles du système en question.
<b>dépositaire central de titres</b> ( <i>central securities depository</i> )	Entité qui tient des comptes de titres, fournit des services centralisés de garde et des services de gestion d'actifs pouvant inclure l'administration d'opérations sur titres et de rachats. Un dépositaire central de titres contribue grandement à assurer l'intégrité des émissions de titres (c'est-à-dire à faire en sorte que les titres ne sont pas créés ou détruits accidentellement ou frauduleusement ou que leurs détails ne sont pas modifiés).
<b>fonds de compensation</b> ( <i>clearing fund</i> )	Ensemble d'actifs préfinancés par un participant à une contrepartie centrale qui peut servir à faire face aux pertes financières ou aux pressions sur la liquidité attribuables à la défaillance d'un participant. La taille des fonds de compensation permet généralement de faire face à des circonstances extrêmes, mais plausibles.
<b>infrastructure de marché financier (IMF)</b> ( <i>financial market infrastructure</i> )	Système multilatéral entre les institutions participantes, y compris l'exploitant du système, utilisé pour compenser, régler ou enregistrer des paiements, des titres, des dérivés ou d'autres transactions financières.
<b>paiement contre paiement</b> ( <i>payment-versus-payment</i> )	Mécanisme de règlement garantissant que le transfert final de fonds pour un paiement dans une monnaie ne s'opère que si le transfert final de fonds pour un paiement dans une autre monnaie est effectué.
<b>procyclicité</b> ( <i>procyclicality</i> )	Effet de rétroaction (corrélation positive) par lequel le système financier peut amplifier les fluctuations conjoncturelles et provoquer ou aggraver l'instabilité financière. Lorsqu'il est question des contreparties, il s'agit plus précisément de l'effet par lequel la volatilité d'un marché pourrait alimenter une hausse des exigences de marge, laquelle pourrait à son tour alimenter la volatilité de ce marché.

<b>redressement</b> ( <i>recovery</i> )	<p>Capacité pour une institution financière, y compris une IMF, de reprendre ses activités après un incident qui menace sa viabilité et sa solvabilité, de manière à pouvoir continuer de fournir des services essentiels sans que les autorités aient à utiliser leurs pouvoirs de résolution.</p> <p>En ce qui a trait aux IMF, renvoie plus précisément à l'ensemble des mesures qu'une IMF peut prendre, en conformité avec ses règles, procédures et contrats ex ante, pour combler toutes pertes non couvertes, pénuries de liquidités ou insuffisances de capitaux propres, qu'elles soient imputables à la défaillance d'un participant ou à d'autres causes (faiblesse structurelle d'ordre commercial, opérationnel ou autre), y compris les mesures de reconstitution des ressources financières préfinancées et des dispositifs d'approvisionnement en liquidités qu'elle peut prendre au besoin pour assurer la continuité de ses activités et de ses services essentiels.</p>
<b>résolution</b> ( <i>resolution</i> )	Ensemble des mesures qu'une autorité de résolution peut prendre dès que les tentatives de redressement d'une institution financière ou d'une IMF échouent, que les autorités jugent que les mesures de redressement mises en place sont insuffisantes pour rétablir la viabilité de l'entité, ou que les autorités estiment que la poursuite des mesures de redressement entreprises par l'entité menace la stabilité financière.
<b>risque de crédit</b> ( <i>credit risk</i> )	Risque qu'une contrepartie, participant ou autre entité, ne soit pas en mesure de s'acquitter intégralement de ses obligations financières à la date d'échéance ou ultérieurement.
<b>risque de liquidité</b> ( <i>liquidity risk</i> )	Risque qu'une contrepartie, participant ou autre entité, ne dispose pas de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations financières en temps voulu, même si elle peut être en mesure de le faire ultérieurement.
<b>risque pour le système de paiement</b> ( <i>payments system risk</i> )	Risque que la perturbation ou la défaillance d'une IMF ait des conséquences négatives importantes sur l'activité économique au Canada en ayant l'un ou l'autre des effets suivants : a) compromettre la capacité des particuliers, des entreprises et des organismes publics d'effectuer des paiements; b) causer une perte généralisée de confiance dans l'ensemble du système canadien de paiement.
<b>risque systémique</b> ( <i>systemic risk</i> )	<p>Risque que l'incapacité d'un établissement participant de s'acquitter de ses obligations dans une IMF lorsqu'elles deviennent exigibles ou que la perturbation ou la défaillance d'une IMF puisse, par la propagation de problèmes financiers dans l'IMF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ rendre incapables de s'acquitter de leurs obligations lorsqu'elles deviennent exigibles soit d'autres établissements participants à l'IMF, soit des institutions financières dans d'autres parties du système financier canadien, soit la chambre de compensation de l'IMF ou d'une autre IMF dans le système financier canadien;</li> <li>▪ avoir des conséquences négatives sur la stabilité ou l'intégrité du système financier canadien.</li> </ul>
<b>sûreté</b> ( <i>collateral</i> )	Actif, ou engagement d'un tiers, remis en garantie de l'exécution d'une obligation.
<b>système de paiement</b> ( <i>payment system</i> )	Ensemble d'instruments, de procédures et de règles afférents au transfert de fonds entre participants. Le système inclut les participants et l'entité opérationnelle.
<b>système de règlement des titres</b> ( <i>securities settlement system</i> )	Entité qui permet de transférer et de régler des titres par passation d'écritures comptables selon un ensemble de règles multilatérales prédéfinies. Un tel système permet les transferts de titres franco de paiement ou contre paiement.
<b>système désigné; infrastructure de marché financier désignée</b> ( <i>designated system; designated financial market infrastructure</i> )	Infrastructure de marché financier assujettie par désignation à la surveillance de la Banque du Canada en application de la <i>Loi sur la compensation et le règlement des paiements</i> .

## Annexe 3 | Abréviations et sigles

<b>CDCC</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>CDCS</b>	Service canadien de compensation de produits dérivés
<b>CDS</b>	Caisse canadienne de dépôt de valeurs
<b>IMF</b>	infrastructure de marché financier
<b>PIMF</b>	Principes pour les infrastructures de marchés financiers
<b>RECS</b>	RTGS Extreme Contingency Service
<b>SACR</b>	Système automatisé de compensation et de règlement
<b>STPGV</b>	Système de transfert de paiements de grande valeur